

Avis voté à la séance plénière du 26 novembre 2019

La réinsertion des personnes détenues : l'affaire de tous et toutes

Déclaration du groupe de la CFTC

La réinsertion des personnes détenues : l'affaire de tous.

Ce mot « *réinsertion* » est d'une importance capitale. Toute personne détenue, quelle que soit sa mesure privative de liberté et quel qu'en soit le motif, si sa réinsertion n'est pas organisée correctement, il y a peu de chances que cette personne soit en capacité de saisir « *sa chance* » et d'éviter de retourner en détention.

C'est en ce sens que cet avis a été construit et c'est pour cela que la CFTC rendra un avis positif.

En premier lieu, la CFTC soutient les préconisations concernant le développement des alternatives à la détention. L'enfermement strict n'est pas une solution dans bien des cas surtout avec la surpopulation carcérale qui ne permet pas un accompagnement individualisé.

Il faut généraliser les bonnes initiatives de certains lieux de détention ou lieux intermédiaires sur l'ensemble du territoire.

Dans cet avis, il est recommandé que la santé du détenu soit suivie non pas comme une personne libre, mais comme une personne ayant des problèmes liés à sa situation d'enfermement ou liés aux actes répréhensibles pour lesquels il a été jugé. La CFTC approuve le respect de ce droit défini dans plusieurs préconisations.

Les liens familiaux doivent être préservés et la CFTC soutient la préconisation réclamant les parloirs familiaux et les Unités de Vie Familiale dans chaque établissement. Il s'agit de donner la plus grande chance possible d'une acceptation familiale de la situation et d'une réinsertion familiale plus facile.

Le temps de la détention doit aussi être un temps pour organiser sa sortie dès le 1er jour. La formation, le travail, un vrai projet professionnel sont des leviers incontournables pour éviter la récidive.

L'enseignement des savoirs de base fondamentaux, comme celui de la lecture, de l'écriture doivent être proposés en priorité à chaque détenu, afin de leur permettre d'être plus autonome.

La CFTC souligne les préconisations sur le respect des droits des personnes. Permettre aux détenus d'avoir accès à ses droits en matière de justice, de santé, de démarches administratives, de

projet professionnel, de logement, c'est leur permettre de se réinsérer. C'est aussi comme le conclut cet avis : réduire la récidive et donc protéger la société.

Pour conclure, la CFTC tient à souligner le travail des associations qui œuvrent dans l'ombre avec peu de budget, ainsi que le travail difficile de tous les agents de la pénitentiaire, leur manque de moyens et de reconnaissance rend encore plus admirable leur engagement auprès des détenus.

La CFTC a voté cet avis.